

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 40^e année – N° 15 – Mercredi 18 avril 2018

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

Service des infrastructures
Ville de Delémont

Restriction de circulation

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que les routes sous-mentionnées seront fermées temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Tour de Romandie 2018

Mercredi 25 avril 2018

Etape: Fribourg – Delémont

Perturbations de trafic:

Tronçons et durées:

- | | |
|--|--------------------------------|
| – RC 6: Choindez – Courrendlin – Delémont
(route de Moutier - rue Auguste-Quiquerez) | 15h15 – 16h00 |
| – Delémont, route de Bâle et route de Porrentruy | 15h30 – 16h00
17h00 – 17h45 |
| – RC 6 et 250: Delémont – Develier –
Develier-Dessus – Bourrignon,
secteur le Sommet | 15h30 – 17h20 |
| – Route communale Bourrignon (Pré-Poussin) –
Pleigne (Côte de Mai) | 16h00 – 17h30 |
| – H18: Soyhières – Delémont | 16h15 – 17h40 |

Routes fermées à tout trafic:

Tronçons et durées:

- | | |
|---|--------------------------------|
| – RC 250: Bourrignon, secteur le Sommet –
Bourrignon – Pré Poussin (carrefour Côte de Mai) | 16h00 – 16h20
16h45 – 17h15 |
| – RC 1531: Pleigne (carrefour Côte de Mai) –
Mettembert – Soyhières | 16h15 – 16h35
17h00 – 17h30 |

Jeudi 26 avril 2018

Etape: Delémont – Yverdon-les-Bains

Perturbations de trafic:

Tronçons et durées:

- | | |
|--|---------------|
| – RC 6: Delémont (route de Porrentruy) –
Develier – Les Rangiers | 13h00 – 13h45 |
| – RC 249.1: Les Rangiers – La Caquerelle –
Sceut (route de la Corniche) | 13h15 – 14h00 |
| – H18: Sceut – Saint-Brais – Montfaucon –
Le Bémont – Saignelégier – Les Emibois –
Le Noirmont – Le Boéchet – Les Bois | 13h30 – 14h45 |

Delémont: fermetures centre-ville

Les rues suivantes de la ville de Delémont seront fermées à toute circulation

Tronçons et durées:

- Rue du 23-Juin, rue de la Justice, rue de la Préfecture, rue de Fer, rue de la Constituante, rue de l'Eglise et rue Pierre-Péquignat, Place Schaffter
du 24.04.2018 à 19h00 au 26.04.2018 à 17h00
- Fbg des Capucins (rue de l'Hôpital – route de Porrentruy) - Route de Porrentruy (giratoire du Stand – Fbg des Capucins), rue de la Vauche
du 25.04.2018 de 12h00 à 20h00
- Fbg des Capucins (Rue de l'Hôpital - route de Porrentruy) – Route de Porrentruy (giratoire du Stand – Fbg des Capucins) – Rue de la Vauche – Rue Jolimont – Rue des Arquebuisiers
du 26.04.2018 de 08h00 à 15h00

Renseignements: Réseau cantonal: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00). Ville de Delémont: M. Roland Moritz, Commissaire (tél. 032 422 44 22).

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 16 avril 2018

Service des infrastructures
Ingénieur cantonal: Pascal Mertenat

Ville de Delémont
Le Commissaire: Roland Moritz

Vous pouvez envoyer vos publications
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@pressor.ch
jusqu'au lundi 12 heures

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 249 St-Ursanne – Les Malettes Commune: Clos du Doubs

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après :

Motifs: **Pose de revêtement**

Tronçons et durée: **De la jonction A16 des Grippons aux Malettes**

La jonction autoroutière restera ouverte au trafic durant cette période.

Du vendredi 27 avril 2018 à 13h au samedi 28 avril 2018 à 6h

Du giratoire à l'entrée de St-Ursanne (maison du tourisme) aux Malettes

Le samedi 28 avril 2018 de 6h à 19h

Particularités: La pose de revêtements routiers étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 13 avril 2018

Service des infrastructures
Ingénieur cantonal
P. Mertenat

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 1509 Commune: Alle

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après :

Motifs: **Train Gourmand**

Tronçon: **Traversée du village d'Alle. De la Place de la Liberté à la Route de Courgenay, intersection «Rue du Mont-Terri».**

Durée: **Le 22 avril 2018 entre 8h et 20h**

Particularités: Néant

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 3 avril 2018

Service des infrastructures
Ingénieur cantonal
P. Mertenat

Service du développement territorial

Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

Mise à l'enquête publique

Commune: 2345 Les Breuleux

Lieu: Vacheries des Breuleux, Rue Peuchapatte, 2345 Breuleux

Requérant: Société des Forces Electriques de la Goule, Rte de Tramelan 16, 2610 St-Imier

Projets:

S-170246.1 Station transformatrice Les Vacheries des Breuleux
– Nouvelle construction sur la parcelle N° 1356 de la commune des Breuleux

Coordonnées: 2566258/1228424

L-069229.2 Ligne mixte 16kV pour la station Vacheries des Breuleux depuis la ligne L-173564
– Mise en câble pour l'alimentation de la nouvelle station

L-183016.2 Ligne mixte 16kV entre les stations Derrière Chalery et Vacheries des Breuleux
– Modification de la dérivation MT Derrière Chalery

La demande d'approbation des plans susmentionné a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par Société des Forces Electriques de la Goule, Rte de Tramelan 16, 2610 St-Imier.

Les dossiers seront mis à l'enquête du 18 avril au 18 mai 2018 dans la localité des Breuleux.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711), le ban d'expropriation.

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de Montena 75, 1728 Rossens. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39-41 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Projet
Route de Montena 75
1728 Rossens

Delémont, le 12 avril 2018

Service du développement territorial

**Procédure d'approbation des projets
d'installations électriques**

Mise à l'enquête publique

Commune: 2800 Delémont

Lieu: Rue Auguste-Quiquerez, 2800 Delémont

Requérant: Services industriels de Delémont, Service électrique, Route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Projet:

L-129050.2 Ligne souterraine 16.5kV entre les stations Usine à Gaz et Gros Seuc
– Modification et adaptation du câble de la LMT existante

La demande d'approbation des plans susmentionné a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par les Services industriels de Delémont, Service électrique, Route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Le dossier sera mis à l'enquête du 18 avril au 18 mai 2018 dans la commune de Delémont.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711), le ban d'expropriation.

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de Montena 75, 1728 Rossens. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39-41 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Projets
Route de Montena 75
1728 Rossens

Delémont, le 16 avril 2018

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711), le ban d'expropriation.

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de Montena 75, 1728 Rossens. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39-41 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Projets
Route de Montena 75
1728 Rossens

Delémont, le 16 avril 2018

Service du développement territorial

**Procédure d'approbation des projets
d'installations électriques**

Mise à l'enquête publique

Commune: 2800 Delémont

Lieu: Rue Auguste-Quiquerez, 2800 Delémont

Requérant: Services industriels de Delémont, Service électrique, Route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Projet:

S-170244.1 Station transformatrice Usine à gaz
– Nouvelle construction sur la parcelle N° 3052 de la commune de Delémont

Coordonnées: 2593919/1246279

La demande d'approbation des plans susmentionné a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par les Services industriels de Delémont, Service électrique, Route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Le dossier sera mis à l'enquête du 18 avril au 18 mai 2018 dans la commune de Delémont.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Boécourt

Assemblée communale ordinaire, lundi 14 mai 2018, à 20h, à la halle des fêtes

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs;
2. Accepter le procès-verbal de la dernière assemblée;
3. Comptes 2017;
 - a) Prendre connaissance et accepter les dépassements de crédits budgétaires;
 - b) Prendre connaissance et accepter les comptes 2017;
4. Divers.

Le Conseil communal

Boécourt

Election complémentaire par les urnes d'un/e vice-président/e des assemblées le 10 juin 2018

Les électrices et électeurs de la commune de Boécourt sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un/e vice-président/e des assemblées, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 30 avril 2018, à 18 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote

Lieu: Boécourt, Salle de la fanfare, bâtiment communal, 1^{er} étage

Heures d'ouverture: dimanche 10 juin 2018, de 10 à 12 heures.

Scrutin de ballottage éventuel: dimanche 1^{er} juillet 2018, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 13 juin 2018, à 18 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Boécourt, le 18 avril 2018

Le Conseil communal

Boncourt

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé par décision du 10.04.2018 le plan suivant:

Plan spécial d'équipement de détail «Chauffage à distance – Piscine de Boncourt»

Il peut être consulté au Secrétariat communal.

Boncourt, le 18 avril 2018

Le Conseil communal

Bonfol

Assemblée communale extraordinaire, mercredi 2 mai 2018, à 20h, à la salle communale

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée communale;
2. Discuter et voter le réaménagement du site de l'ancienne décharge par le projet Botta.

Bonfol, le 13 avril 2018

Le Conseil communal

Les Breuleux

Assemblée des ayants droit à la jouissance des pâturages (propriétaires de terres agricoles cultivables sises sur le territoire des Breuleux) mardi 8 mai 2018, à 20h, à la salle de conférence N° 1 (rez-dechaussée) du bâtiment administratif, rue des Esserts 2, aux Breuleux

Ordre du jour:

1. Nomination des scrutateurs.
2. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 5 décembre 2017.
3. Approbation des comptes 2017.
4. Divers.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

La commission des pâturages.

Châtillon

Election complémentaire par les urnes d'un/e conseiller/ère communal/e le 10 juin 2018

Les électrices et électeurs de la commune municipale de Châtillon sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un/e conseiller/ère communal/e, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 30 avril 2018, à 18 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote:

Lieu: Salle communale, Route de Courrendlin 3, entrée nord.

Heures d'ouverture: le dimanche 10 juin 2018, de 10 à 12 heures.

Scrutin de ballottage éventuel: dimanche 1^{er} juillet 2018, aux mêmes heures et dans les mêmes locaux.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 13 juin 2018, à 18 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Châtillon, le 18 avril 2018

Le Conseil communal

Les Enfers

Election complémentaire par les urnes d'un/e conseiller/ère communal/e le 10 juin 2018

Les électrices et électeurs de la commune de Les Enfers sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un/e conseiller/ère, selon

le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 30 avril 2018, à 18 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote

Lieu: Bureau communal, Les Enfers

Heures d'ouverture: Dimanche 10 juin 2018, de 10 à 12 heures.

Scrutin de ballottage éventuel: Dimanche 1^{er} juillet 2018, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 13 juin 2018, à 18 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Les Enfers, le 16 avril 2018

Le Conseil communal

Mettembert

Assemblée communale ordinaire, le 16 mai 2018, à 20 h, salle sous la chapelle

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2017.
3. Adopter le nouveau règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Mettembert.
4. Adopter la modification du règlement sur les élections communales de Mettembert, art. 4.
5. Divers.

Le règlement mentionné sous point 3 et la modification de règlement mentionné sous point 4, sont déposés publiquement vingt jours avant et vingt jours après l'assemblée communale au secrétariat communal où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

Le Conseil communal

Le Noirmont

Réglementation locale de trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 9.4.2018, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Conseil communal publie la réglementation du trafic suivante:

Modification du régime de stationnement. Nouveau régime de zone blanche.

Rue du Marché pour:

- Pose de 4 signaux 4.17 tex « Parc » avec mesures hivernales du 1^{er} novembre au 15 avril, de 8 h à 9 h
- Modification d'une place de parc standard en place de parc pour personnes à mobilité réduite.
- Pose d'un signal 4.17 tex « Parc » avec indication 5.14 « Handicapés »

Rue des Collèges pour:

- Création d'une place de parc pour personnes à mobilité réduite sur parvis de l'église.
- Pose d'un signal 4.17 tex « parc » avec indication 5.14 « Handicapés ».

La décision ne requiert pas l'approbation de l'Etat au sens de l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des bateaux.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à cette mesure. Les oppositions, écrites et dûment motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, au Conseil communal.

Le Noirmont, le 11 avril 2018

Le Conseil communal

Saulcy

Assemblée communale, mardi 8 mai 2018, à 20 h, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 29.01.2018.
2. Approuver les comptes 2017 et voter les dépassements de crédits.
3. Prendre connaissance et approuver le règlement relatif au statut du personnel.
4. Assainissement du complexe communal. Informations et décision sur la suite à donner.
5. Divers

Conseil communal

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Bressaucourt

Assemblée de la Commune ecclésiastique, mercredi 25 avril 2018, à 20 h 15, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée et accueil
2. Procès-verbal de la dernière assemblée
3. Comptes 2017
4. Divers

Conseil de la Commune ecclésiastique de Bressaucourt

Courfaivre

Assemblée de la Commune ecclésiastique, mardi 8 mai 2018, à 20h, à la salle pastorale

Ordre du jour :

1. Accueil et prière
2. Procès-verbal de la dernière assemblée
3. Voter et accepter les Comptes et les Dépassements de crédits de l'exercice 2017
4. Informations pastorales
5. Divers

Courtemaîche

Assemblée de la Commune ecclésiastique, mardi 15 mai 2018, à 20h, à la salle paroissiale

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2017
3. Annulation de l'article 35 alinéa3 des statuts
4. Divers et imprévus

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Damvant

Assemblée de la Commune ecclésiastique-romaine, le mardi 15 mai 2018, à 20h, dans le bâtiment qui abrite l'école

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2017
3. Divers et imprévus

Soulce

Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique romaine, lundi 7 mai 2018, à 20h, à la salle des sociétés, sous la halle de gymnastique

Ordre du jour :

1. Lecture du P.V. de la dernière assemblée;
2. Lecture et approbation des comptes 2017 ainsi que de ses dépassements de crédits;
3. Présentation de la ligne des Orgues remarquables par M. Wolfer;
4. Divers.

Le Conseil de la Commune ecclésiastique de Soulce

Avis de construction

La Baroche / Charmoille

Requérant : Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg. Auteur du projet : Hitz et Partner SA, Avenue de Savoie 10, 1003 Lausanne.

Projet : construction d'une nouvelle installation de communication mobile, sur la parcelle N° 586 (surface 3970 m²), sise Sur la Maltière. Zone d'affectation : mixte MA.

Dimensions principales : longueur base 2 m 60, largeur base 1 m 40, hauteur 25 m, hauteur totale 25 m.

Genre de construction : matériaux : acier, teinte grise.

Dérogation requise : art. MA15 – hauteur.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2018 au secrétariat communal de La Baroche où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éven-

tuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Charmoille, le 13 avril 2018

Le Conseil communal

Basse-Allaine / Courtemaîche

Requérant : SISCO IMMOBILIER SA, Rue du Paddock 46, 2854 Bassecourt. Auteur du projet : SISCO IMMOBILIER SA, Rue du Paddock 46, 2854 Bassecourt.

Projet : démolition du bâtiment annexe N° 33A, construction d'une maison familiale avec garage privé 2 places, local technique et terrasse couverte, pose 2 panneaux solaires thermiques sur toit plat, aménagement de terrasses et balcons. Pose d'un enrochement, longueur 9 m en limite de parcelle à l'angle Nord-Est, sur la parcelle N° 2645 (surface 711 m²), sise Route de Porrentruy. Zone d'affectation : zone mixte MA.

Dimensions principales : longueur 17 m 75, largeur 10 m 90, hauteur 6 m 32, hauteur totale 6 m 76. Dimensions garage privé : longueur 6 m 75, largeur 6 m 05, hauteur 3 m 19, hauteur totale 3 m 19. Dimensions local technique : longueur 7 m 50, largeur 2 m 90, hauteur 2 m 40, hauteur totale 2 m 60.

Genre de construction : murs extérieurs : habitation : brique intérieure, isolation thermique, brique extérieure. Local technique : brique intérieure, isolation thermique. Façades : crépissage, teinte blanc cassé. Couverture : gravier, pente 3° et 4°.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2018 au secrétariat communal de Basse-Allaine où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtemaîche, le 14 avril 2018

Le Conseil communal

Le Bémont

Requérant : Pascal Maurer, Au Village 76R, 2360 Le Bémont. Auteur du projet : Ada Sàrl, Rue de Fer 9, CP 2001, 2800 Delémont.

Projet : assainissement énergétique du bâtiment N° 76R : amélioration isolation périphérique existante + toiture, remplacement fenêtres, changement chauffage mazout par PAC géothermique, démolition balcon existant et reconstruction dans les mêmes dimensions + pose de panneaux photovoltaïques, sur la parcelle N° 325 (surface 816 m²), sise Au Village. Zone d'affectation : habitation HA, plan spécial Plain d'Evrasse.

Dimensions principales : longueur 14 m 98, largeur 7 m 18, hauteur 4 m 50, hauteur totale 6 m 60. Dimensions garage et couvert : longueur 7 m 20, largeur 6 m, hauteur 3 m 70, hauteur totale 5 m.

Genre de construction : matériaux : maçonnerie et isolation périphérique existante, complément isolation périphérique. Façades : crépi, teinte blanche. Toiture : tuiles TC, teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2018 au secrétariat communal de Le Bémont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Bémont, le 14 avril 2018

Le Conseil communal

Boécourt

Requérant: L'Art d'Etre, Route Principale 39, 2856 Boécourt. Auteur du projet: Architecture.aj Sàrl, Route Principale 36b, 2856 Boécourt.

Projet: transformation du bâtiment N° 39 pour la création d'un centre de vie enfantine et centre thérapeutique: transformation int., agrandissement, remplacement des fenêtres existantes, rénovation toiture et ouverture de 2 velux, pose d'une PAC ext. et d'un auvent vitrée (accès Ouest), isolation périphérique + construction d'un couvert à voitures avec réduit de jardin, sur les parcelles N°s 181 (surface 756 m²) et 2102 (surface 233 m²), sises Route Principale. Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales: longueur 27 m 60, largeur 13 m 82, hauteur 4 m 30, hauteur totale 9 m 21. Dimensions véranda: longueur 7 m 81, largeur 4 m 72, hauteur 4 m 24, hauteur totale 4 m 30. Dimensions couvert voitures/réduit: longueur 10 m 60, largeur 4 m 26, hauteur 2 m 50, hauteur totale 2 m 50.

Genre de construction: matériaux: bâtiment: maçonnerie existante/Agrandissement: ossature bois isolée/Couvert: structure métallique. Façades: bâtiment et agrandissement: crépi, teinte blanc cassé idem existant, et teinte rouge « terra cota »/Couvert: bardage bois, teinte grise. Toiture: bâtiment, partie rénovée: couverture fibro-ciment ondulée, teinte gris anthracite idem existant/Agrandissement: tuiles TC, teinte gris anthracite/Couvert: étanchéité et gravillons, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2018 au secrétariat communal de Boécourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boécourt, le 16 avril 2018

Le Conseil communal

Boncourt

Requérants: Noémie et Jonathan Jeannin, Avenue du Général-de-Gaulle 56, 90100 Delle. Auteur du projet: Roger Monnin, architecte, Rue du Vieux-Moulin 20, 2854 Bassecourt.

Projet: construction d'une maison familiale avec entrée et locaux techniques en annexe contiguë, et garage double et réduit en annexe contiguë, velux, poêle, PAC ext., sur la parcelle N° 3286 (surface 865 m²), sise Les Pommerats. Zone d'affectation: habitation HAF1, plan spécial Les Pommerats.

Dimensions principales: longueur 10 m 20, largeur 9 m 55, hauteur 3 m 80, hauteur totale 6 m 80. Dimensions entrée et technique: longueur 10 m 80, largeur 4 m 90, hauteur 2 m 70, hauteur totale 2 m 70. Dimensions garage double: longueur 5 m 50, largeur 7 m 65, hauteur 2 m 70, hauteur totale 2 m 70.

Genre de construction: matériaux: briques TC, isolation périphérique. Façades: crépi minéral, teinte pastel à préciser. Toiture: tuiles, teinte anthracite.

Dérogation requise: art. 16 lit. a1 prescriptions plan spécial Les Pommerats.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 17 mai 2018 au secrétariat communal de Boncourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boncourt, le 18 avril 2018

Le Conseil communal

Bonfol

Requérante: Isabel Martin-Osete, Rue de la Vendline 147B, 2944 Bonfol. Auteur du projet: ID Architecture SA, Grand-Rue 14, CP 1008, 2900 Porrentruy.

Projet: reconstruction après incendie du logement et aménagement des combles: modification charpente, isolation int., pose d'un poêle, d'un balcon et de panneaux photovoltaïques (60 m²), remplacement fenêtres (sans changement dimensions), ouverture de velux, lessivage façades et pose d'une PAC int. géothermique, sur la parcelle N° 582 (surface 2097 m²), sise Rue de la Vendline. Zone d'affectation: centre CA (village).

Dimensions principales: longueur et largeur: existantes, hauteur 9 m 80, hauteur totale 13 m 10. Dimensions balcon: longueur 7 m, largeur 2 m, hauteur 7 m 63, hauteur totale 7 m 63.

Genre de construction: matériaux: maçonnerie existante. Façades: crépi existant, lessivage. Toiture: plaques planes fibro-ciment ou équivalent, teinte TERRA rouge TR 311R/Panneaux photovoltaïques noirs, anti-reflet.

Dérogation requise: art. 25 RCC – couverture et pente toiture.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2018 au secrétariat communal de Bonfol où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bonfol, le 13 avril 2018

Le Conseil communal

Clos du Doubs / Ocourt

Requérant: Eric Guédât, Milieu du Village 22, 2889 Ocourt. Auteur du projet: La Courtine SA, Case postale 25, 2855 Glovelier.

Projet: construction d'un rural avec fosse à lisier, stock, pont de paille, SRPA + chemin accès AF en enrobé, sur la parcelle N° 18 (surface 11 654 m²), sise Champ Piquet. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: longueur 47 m 20, largeur 19 m 39, hauteur 8 m 73, hauteur totale 13 m 90. Dimensions fosse: longueur 57 m 32, largeur 4 m 32, hauteur 4 m 30, hauteur totale 4 m 30. Dimensions chemin accès: longueur 117 m, largeur 3 m.

Genre de construction: matériaux: béton et ossature bois. Façades: lames bois et filets enroulables, teinte brune/Bâche enroulable translucide. Toiture: tôle, teinte RAL 8014.

Dérogrations requises: art. 22 DRN – hauteur et hauteur totale. La présente publication se fonde sur l'art. 97 de la loi sur l'agriculture (L'Agr) du 29.4.1998, sur les art. 12 et 12a de la Loi fédérale du 1.7.1966 sur la protection de la nature et du paysage, et sur l'art. 6 de la Loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20.6.2001.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2018 au secrétariat communal de Clos du Doubs où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

St-Ursanne, le 12 avril 2018

Le Conseil communal

Clos du Doubs / Saint-Ursanne

Requérante: Commune de Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne. Auteur du projet: Buchs & Plumey SA, Rue de la Rochette 9, 2900 Porrentruy.

Projet: modification en cours de procédure et complément de projet pour la demande de permis de construire N° 030/18, soit: pose d'une conduite enterrée privée pour raccordement au réseau d'eau potable de la ferme de Brunefarine, longueur 1155 ml + construction d'une station de pompage raccordée au réseau de Saint-Ursanne et d'un réservoir (12 m³). Pour le surplus, se référer à la publication du 07.02.2018, sur les parcelles N°s 251 (surface 557 197 m²), 322 (surface 1 093 382 m²), 326 (surface 17 333 m²), 327 (surface 6 206 m²), sises Fours à Chaux - Brunefarine. Zone d'affectation: agricole et forêt.

Dimensions station pompage enterrée: longueur 3 m 20, largeur 1 m 90, hauteur 2 m 50, hauteur totale 3 m 35. Dimensions réservoir enterré: longueur 3 m, largeur 3 m, hauteur 3 m, hauteur totale 3 m.

Genre de construction: matériaux station pompage et réservoir: béton, couvercles (hors sol) en inox.

Dérogrations requises: art. 3.4.4 RCC – nature, art. 24 LAT. La présente publication et l'ensemble du projet se fonde sur l'art. 97 L'Agr du 29.01.1998, les art. 12 et 12a de la Loi fédérale du 01.07.1966 sur la protection de la nature et du paysage, et sur l'art. 6 de la Loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20.06.2001.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2018 au secrétariat communal de Clos du Doubs où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

St-Ursanne, le 12 avril 2018

Le Conseil communal

Courroux

Requérant: H Immobilier Sàrl, Rue des Merisiers 16, 2800 Delémont. Auteur du projet: Caramanna Raimondo sàrl, atelier d'architecture, rue St.-Randoald 21, 2800 Delémont.

Projet: déconstruction complète du bâtiment existant N° 1, construction d'un immeuble d'habitation de 9 logements avec parking souterrain 14 places, chauffage à distance au gaz avec conduit d'extraction en toiture attique, aménagement de 5 places de stationnement plein air. Pose de panneaux solaires thermiques 20 m², sur la parcelle N° 2404 (surface 2103 m²), sise Sur la Gravière. Zone d'affectation: zone Mixte MA.

Dimensions principales: longueur 44 m 40, largeur 15 m 21, hauteur 8 m 91, hauteur totale 10 m 96. Dimensions accès, accès attique: longueur 8 m 77, largeur 2 m 80, hauteur 10 m 96, hauteur totale 10 m 96.

Genre de construction: murs extérieurs: béton, brique de terre cuite, isolation périphérique, crépissage. Façades: béton apparent, crépi, teinte blanche. Couverture: toit plat, béton, étanchéité, végétalisation. Panneaux solaires thermiques teinte noire, châssis aluminium, verre anti reflet.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2018 au secrétariat communal de Courroux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 18 avril 2018

Le Conseil communal

Damphreux

Requérant: Andy Schwarz, Route Principale 39, 2933 Damphreux. Auteur du projet: Roth SA, Faubourg Saint-Germain 5, 2900 Porrentruy.

Projet: construction d'une nouvelle fosse avec partie couverte (aire attente), d'une courette SRPA à l'Ouest (non couverte), agrandissement local traite et nouvelles chutes racleage (enterrées) + couverture de la fosse existante pour place fumièrre (avec barrière, H: 1 m 00), sur la parcelle N° 2221 (surface 101 308 m²), sise En Semencé. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales nouvelle fosse: longueur 61 m 50, largeur 5 m 50, hauteur 3 m 10, hauteur totale 3 m 10. Dimensions partie couverte (aire attente): longueur 15 m 39, largeur 6 m 95, hauteur 3 m 97, hauteur totale 6 m 55. Dimensions courette SRPA Ouest: longueur 8 m 30, largeur 3 m 17, hauteur 2 m 50, hauteur totale 2 m 50. Dimensions couverture fosse existante: diamètre 15 m 70, hauteur 3 m 20, hauteur totale 3 m 20.

Genre de construction: matériaux: béton. Façades: béton, teinte grise. Toiture: tôle, teinte brune idem existante.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 mai 2018 au secrétariat communal de Dampheux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Dampheux, le 16 avril 2018

Le Conseil communal

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérant: Impact SA, Rue Saint-Henri 8, 2800 Delémont. Auteur du projet: Arches 2000 SA, Route de la Mandchourie 23, 2800 Delémont.

Projet: construction de 2 villas avec couverts à voitures et pose de PAC air/eau, sur la parcelle N° 4542 (surface 897 m²), au lieu-dit « Longues Royes ». Zone de construction: Zone d'habitation HAa. Plan spécial: PS « Longues Royes Ouest ».

Dimensions principales: longueur 11 m 22, largeur 9 m, hauteur 6 m 15, hauteur totale 6 m 76. Dimensions couvert à voitures: longueur 6 m 64, largeur 5 m 42, hauteur 3 m.

Genre de construction: murs extérieurs: briques/béton - isolation périphérique. Façades: crépis, couleur: blanc. Couverture: Fibro-ciment, couleur: gris. Chauffage: PAC air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 21 mai 2018 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 18 avril 2018

Le Conseil communal

Haute-Sorne / Bassecourt

Avenant

Requérants: Monsieur et Madame Tajes Francisco et De Sousa Annabelle, Abbé Monin 24, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: Espace Plans Sàrl, Vers l'Eglise 31, 2333 La Ferrière.

Projet: construction d'une villa familiale avec bûcher et pose d'une PAC air/eau, sur la parcelle N° 4540 (surface 693 m²), sise Rue des Primevères 40. Lieu-dit: Longues Royes. Zone de construction: zone d'habitation HAa. Plan spécial: PS « Longues Royes Ouest ».

Dimensions principales: longueur 17 m, largeur: 10 m 60, hauteur: 3 m 45. Dimensions bûcher: longueur 3 m, largeur: 3 m 71, hauteur: 3 m 04.

Genre de construction: murs extérieurs: brique terre-cuite, isolation périphérique. Façades: crépi, bois, couleur: blanc, bois teinté brun clair. Couverture: gravier rond, couleur: grise. Chauffage: PAC air/eau.

Dérogations requises: art. 17 - Alignements - Prescriptions du PS « Longues Royes Ouest ».

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 21 mai 2018 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 18 avril 2018

Le Conseil communal

Lugnez

Requérante: Fondation des marais de Dampheux, Microferme 9, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: BIO-TEC Biologie appliquée SA, Rue du 24-Septembre 9, 2800 Delémont.

Projet: revitalisation de l'étang aval: talutage berges en pente douce, réfection exutoire et sortie source, démantèlement prise d'eau ruisseau, construction muret enterré dans les digues contre le rat musqué, étanchéification avec marnes, remodelage fond de l'étang, ensemencement et plantation d'arbustes, sur les parcelles N°s 947 (surface 83801 m²) et 992 (surface 4246 m²), sises Devant la Voivre. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: selon dossier déposé.

Genre de construction: matériaux: muret béton.

Dérogations requises: art. 39 RCC – protection paysage, art. 21 LFOR – proximité forêt, art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 mai 2018 au secrétariat communal de Lugnez où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lugnez, le 12 avril 2018

Le Conseil communal

Muriaux

Requérants: Sophie & Fabrice Guenot (-Vallat), Les Chenevières 111, 2338 Les Emibois. Auteur du projet: BURRI et partenaires Sàrl, Faubourg de France 14, 2900 Porrentruy.

Projet: rénovation et transformation du bâtiment N° 115: transformations int. logement existant et création d'un appartement de vacances dans la grange désaffectée avec aménagement d'une terrasse ext. vers pont de grange, avec escalier ext., ouverture de 3 fenêtres en façade Nord, sur la parcelle N° 281 (surface 51532 m²), sise Le Crâtat-Loviat. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: existantes. Dimensions bâtiment N° 115B: existantes.

Genre de construction: matériaux: moellons existants. Façades: réfection partiel crépi, teinte blanche (idem existant), et bardage bois, teinte brune. Toiture: tuiles JURA existantes, teinte rouge naturel.

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 22 mai 2018 au secrétariat communal de Muriaux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Muriaux, le 16 avril 2018

Le Conseil communal

Le Noirmont

Requérant: Célien Pelletier, Les Esserts 32, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: Célien Pelletier, Les Esserts 32, 2340 Le Noirmont.

Projet: pose d'une mini-STEP dans l'ancienne fosse, pour mise en conformité. Type Mall Sanoclean M 6 EH, sur la parcelle N° 3122 (surface 5494 m²), sise Chanteraine. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: diamètre 2 m 20, hauteur 2 m 60, hauteur totale 2 m 60.

Genre de construction: matériaux: béton.

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2018 au secrétariat communal de Le Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 18 avril 2018

Le Conseil communal

Porrentruy

Requérant: Entreprise Louis Lang SA, Route de Fontenais 66, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Bureau d'architecture Leschot Architecture Sàrl, Faubourg St-Germain 32, 2900 Porrentruy.

Projet: création d'un nouvel accès bitumineux avec raccordement à la route cantonale et aménagement d'une zone de stationnement en chaille pour onze bus d'entreprise et pour un couvert à vélos, sur les parcelles N^{os} 2165 (Surface 678 m²), 2166 (Surface 738 m²) et 3275 (Surface 851 m²), sises Route de Fontenais 66. Zone de construction: AA: Zone d'activités A.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 9 avril 2018 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au mercredi 23 mai 2018 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI).

Porrentruy, le 16 avril 2018

Le Service UEI

Porrentruy

Requérant: Intersol SA, Chemin des Iles 22, 1860 Aigle. Auteur du projet: Atelier d'architecture Le Triangle Hugo Beuchat, Fbg St-Germain 5A, 2900 Porrentruy.

Projet: changement d'affectation du rez et du 1^{er} étage en restaurant du bâtiment N° 7 avec l'aménagement intérieur comprenant une nouvelle cuisine au 1^{er} étage et de nouveaux sanitaires au rez-de-chaussée (modification du permis initial N° 021-2017), sur la parcelle N° 46 (surface 168 m²), sise Rue des Annonciades. Zone de construction: CA: zone centre A.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 21 mars 2018 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au mercredi 23 mai 2018 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI).

Porrentruy, le 16 avril 2018

Le Service UEI

Saignelégier

Requérant: Dany Froidevaux, Rue de Franquemont 33, 2350 Saignelégier. Auteur du projet: Dany Froidevaux, Rue de Franquemont 33, 2350 Saignelégier.

Projet: construction d'un hangar pour machines agricoles, sur la parcelle N° 1244 (surface 19281 m²), sise Rière chez Belin. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: longueur 20 m 14, largeur 8 m, hauteur 5 m 50, hauteur totale 6 m 60.

Genre de construction: matériaux: béton, ossature bois. Façades: bardage bois, teinte brune. Toiture: tôle, teinte brun-rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2018 au secrétariat communal de Saignelégier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 16 avril 2018

Le Conseil communal

Val Terbi / Corban

Requérants: Camille & Dora Charmillot, La Grille 2, 2826 Corban. Auteur du projet: René Seuret SA, Rue du Stand 13, 2830 Courrendlin.

Projet: transformation du bâtiment N° 2A: construction d'une nouvelle dalle dans l'ancienne grange pour aménagement stockage et 6 boxes à chevaux + construction place fumière, pose d'une mini-STEP et aménagement d'une place lavage chevaux, sur la parcelle N° 424.1 (surface 4100 m²), sise La Grille. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales transformation: longueur 14 m 01, largeur 13 m 84, hauteur existante, hauteur totale existante. Dimensions place fumière: longueur 12 m 98, largeur 6 m 70, hauteur 4 m 10, hauteur totale 4 m 10. Dimensions place lavage chevaux: longueur 6 m 80, largeur 5 m 50.

Genre de construction: matériaux: bâtiment: existant, inchangé/Place fumière: béton. Façades: bâtiment: existant, inchangé. Toiture: bâtiment: existant, inchangé.

Dérogation requise: art. 24c LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2018 au secrétariat communal de Val Terbi, Ch. de la pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 16 avril 2018

Le Conseil communal

Val Terbi/Vicques

Requérants: Cécile & Philippe Bilat, rue des Toyers 12, 2824 Vicques. Auteur du projet: Cécile & Philippe Bilat, rue des Toyers 12, 2824 Vicques.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage et couvert à voitures en annexe contiguë, terrasse couverte et PAC ext. + démolition de la piscine ext. existante, sur la parcelle N° 3416 (surface 821 m²), sise Rue du Chauffour. Zone d'affectation: Mixte MA.

Dimensions principales: longueur 13 m 80, largeur 12 m 15, hauteur 3 m 70, hauteur totale 4 m 30. Dimensions annexe: longueur 7 m 80, largeur 7 m 22, hauteur 3 m 10, hauteur totale 3 m 40. Dimensions couvert à voitures: longueur 6 m 97, largeur 7 m, hauteur 3 m 05, hauteur totale 3 m 05.

Genre de construction: matériaux: briques TC, isolation, briques TC. Façades: crépi minéral, teinte blanche. Toiture: bikutoop ou panneaux alu isolation, à préciser, teinte grise.

Dérogations requises: art. MA14 et MA 16 RCC.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2018 au secrétariat communal de Val Terbi, Chemin de la pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 16 avril 2108

Le Conseil communal

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à l'engagement de la titulaire à une autre fonction, le Service de la population met au concours le poste d'

Officier-ère de l'état civil à 50 %

Mission: Dans le cadre de votre fonction, vous assurez les tâches inhérentes à l'Office, en particulier la tenue du registre de l'état civil, les procédures

et célébrations de mariage, de partenariats. Vous êtes également en charge des procédures et inscriptions de reconnaissances, naissances, décès, déclarations de nom, enregistrements de naturalisation et délivrances d'actes notamment. Vous travaillez au sein d'une petite équipe et êtes en relation quotidienne avec la population. Pragmatique, vous êtes également doté-e d'un esprit d'équipe et de bonnes facultés d'élocution. Vous célébrez les mariages également le samedi.

Profil: Vous êtes titulaire d'un CFC d'employé-e de commerce ou formation et expérience jugées équivalentes complété par un brevet fédéral d'officier-ère de l'état civil (lequel peut s'acquérir en cours d'emploi). De nationalité suisse, vous savez faire preuve d'autonomie et vous êtes à l'aise dans les contacts avec le public. L'aisance rédactionnelle et le sens de l'organisation sont des qualités requises. Vous maîtrisez les outils informatiques usuels. Vous êtes en mesure de vous intégrer dans une petite équipe et de faire preuve de flexibilité. Des connaissances de l'allemand sont souhaitées et la maîtrise d'autres langues constitue un atout.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur-trice administratif-ve IIIa/Classe 9.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Marcel Ryser, chef du Service de la population, tél. 032 420 56 80.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Officier-ère de l'état civil 50 % », jusqu'au 11 mai 2018.

www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En raison du transfert du titulaire, la Police cantonale met au concours le poste de

Responsable du Central d'engagement et des télécommunications (CET)

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Etre responsable du CET. Assurer le troisième échelon de contrôle, de conduite et de coordination. Pouvoir remplacer un-e officier-ère I selon son niveau

de compétences. Effectuer les missions inhérentes au CET. Effectuer les permanences d'officier-ère de police judiciaire accrédité-e (OS).

Profil: Etre titulaire du brevet fédéral de policier-ère, des CCI et CCII, de l'examen professionnel supérieur (EPS) ou s'engager à suivre la formation en question. Carrière police. Posséder le permis de conduire. Maîtriser l'environnement informatique de la Police cantonale. Avoir un esprit créatif, d'analyse et de synthèse. Faire preuve d'initiative et de dynamisme. Aptitude à la communication orale et sens du travail en équipe. Compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle.

Fonction de référence et classe de traitement:

Sous-officier-ère supérieur-e de gendarmerie/Classe 17.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2018.

Lieu de travail: Sur l'ensemble du Canton.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du Major Gilles Bailat, Chef de la gendarmerie à la Police cantonale, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Responsable CET », jusqu'au 4 mai 2018.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Ministère public met au concours un poste de

Collaborateur-trice au bureau administratif et des contraventions à 50%

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Effectuer les tâches administratives courantes de la Chancellerie, sous la supervision d'un-e greffier-ère et du-de la procureur-e général-e. Rédiger et signer les ordonnances pénales contraventionnelles sur la base d'un tarif, rédiger diverses ordonnances et correspondances. Répondre directement aux demandes de renseignements des prévenus, des assurances, de divers services administratifs, etc.

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou formation et expérience jugées équivalentes. Aisance rédactionnelle. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans au minimum. Sens de l'organisation et des priorités. Maîtrise de la communication orale. Une deuxième langue serait un atout. Maîtrise des outils informatiques usuels.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur-trice administratif-tive IIIa/Classe 9.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du secrétariat du Ministère public, M^{me} Valérie Cortat, Procureure générale, tél. 032 420 33 30.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Collaborateur-trice au bureau administratif et des contraventions à 50% », jusqu'au 27 avril 2018.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Ministère public met au concours un poste de

Greffier-ère juriste

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Exercer toutes les compétences prévues par l'article 15 LiCPP (RSJU 321.1) Assumer la responsabilité administrative du Ministère public. Préparer les décisions et prises de position du Ministère public. Veiller au bon fonctionnement de la chancellerie, de l'informatique et surveillance de la comptabilité. Assurer la direction du personnel en collaboration avec le collègue des procureur-e-s. Participer aux séances du collège des procureur-e-s. Collaborer aux tâches du-de la procureur-e général-e. Exercer la surveillance sur les avocat-e-s stagiaires et les notaires stagiaires.

Profil: Titulaire d'un Master universitaire et du brevet d'avocat-e ou de notaire. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum. Sens de l'organisation, de la négociation et des priorités. Aisance rédactionnelle. Maîtrise de la communication orale. Des connaissances en langue allemande représentent un atout. Maîtrise des outils informatiques usuels.

Fonction de référence et classe de traitement:

Greffier-ère II/Classe 22.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du secrétariat du Ministère public, M^{me} Valérie Cortat, Procureure générale, tél. 032 420 33 30.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources

humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Greffier-ère juriste », jusqu'au 27 avril 2018.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Ministère public met au concours un poste de

Commis-greffier-ère

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Gestion des dossiers pénaux d'un-e procureur-e ou d'un-e greffier-ère juriste (traitement des plaintes, gestion des délais, suivi des dossiers, rédaction et établissement d'ordonnances, établissement des extraits de jugement, correspondance, prise de procès-verbaux d'audition). Assurer un service de permanence. Gérer le suivi administratif des dossiers. Contacts avec les tribunaux cantonaux et les ministères publics d'autres cantons, avec la police, les douanes, les avocats, les assurances, et autres services de l'Etat. Répondre directement aux demandes de renseignements des parties et de tiers.

Profil: Titulaire d'un CFC d'employé-e de commerce ou formation et expérience jugées équivalentes. Aisance rédactionnelle. Connaissances de l'allemand. Sens de l'organisation et des priorités. Maîtrise de la communication orale. Maîtrise des outils informatiques usuels. Intérêt à effectuer une formation post-grade équivalente à un CAS.

Fonction de référence et classe de traitement: Commis-greffier-ère / Classe 10.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du secrétariat du Ministère public, M^{me} Valérie Cortat, Procureure générale, tél. 032 420 33 30.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Commis-greffier-ère », jusqu'au 27 avril 2018.

www.jura.ch/emplois

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur / Entité adjudicatrice:
 armasuisse Immobilien
Service organisateur / Entité organisatrice:
 armasuisse Immobilien, à l'attention
 de Marianne Zürcher, Blumenbergstrasse 39,

3003 Bern, Suisse, Téléphone: +41 58 464 77 35,
 E-mail: marianne.zuercher@armasuisse.ch,
 URL www.armasuisse.ch

- 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**
 armasuisse Immobilier, à l'attention
 de Alban Martinuzzi, Bd de Grancy 37,
 1006 Lausanne, Suisse,
 Téléphone: +41 58 461 10 54,
 E-mail: alban.martinuzzi@armasuisse.ch

- 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**
 27.04.2018

Remarques: Les questions doivent être formulées de manière anonyme sur le forum de simap (www.simap.ch) de la soumission concernée. Les réponses sont données exclusivement par l'intermédiaire de cette même plate-forme jusqu'au 09.05.2018. Il ne sera envoyé aucun avertissement. Les questions reçues hors délai ne seront pas traitées.

- 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**

Date: 28.05.2018, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Les offres écrites doivent être remises au plus tard à la date de l'échéance – le 28.05.2018 – à armasuisse Immobilier ou à son attention à un guichet de poste suisse (date du timbre postal 28.05.2018, courrier A).

Les offres pour lesquelles le délai n'est pas respecté ne seront pas prises en considération.

L'enveloppe doit porter la mention:
 « Appel d'offres Projet DNA-A/2165
 Bure/JU Place d'armes – Assainissement
 général 2^e étape – Caserne des officiers
 Lot 15 – Plâtrerie »

CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR
 (Nom du soumissionnaire ou du groupement
 de soumissionnaires)

- 1.5 Date de l'ouverture des offres:**
 30.05.2018, **Remarques:** L'ouverture des offres
 n'est pas publique.
- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**
 Confédération (Administration fédérale centrale)
- 1.7 Mode de procédure choisi**
 Procédure ouverte
- 1.8 Genre de marché**
 Marché de travaux de construction
- 1.9 Soumis à l'accord GATT / OMC, respectivement
 aux accords internationaux**
 Oui

2. Objet du marché

- 2.1 Genre du marché de travaux de construction**
 Exécution
- 2.2 Titre du projet du marché**
 BURE/JU Places d'armes – Assainissement
 général 2^e étape, Caserne des officiers
- 2.3 Référence / numéro de projet**
 DNA-A/2165
- 2.4 Marché divisé en lots?**
 Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 45410000 - Travaux de plâtrerie
Code des frais de construction (CFC):
 271 - Plâtrerie
- 2.6 Description détaillée du projet**
 Importance du marché: +/- 3500 m² de crépis
 de finition sur parois.

- 2.7 Lieu de l'exécution**
BURE/JU
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**
Début: 27.06.2018, Fin: 31.10.2018
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Oui
Description des reconductions: Description des reconductions: une prolongation est décidée en fonction de la disponibilité des crédits, de l'avancement du projet et des éventuelles modifications de projet.
- 2.9 Options**
Non
- 2.10 Critères d'adjudication**
Prix: Pondération 50%
Références des personnes-clés: Pondération 25%
Délais: Pondération 15%
Qualité de l'offre: Pondération 10%
- 2.11 Des variantes sont-elles admises?**
Oui
Remarques: Le soumissionnaire est libre de présenter, en plus de l'offre globale, une offre pour une variante. On entend par variante l'offre d'un soumissionnaire qui permet d'atteindre le but du marché d'une manière différente de celle prévue par l'adjudicateur. Les différences dans les types de prix ne constituent pas des variantes.
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**
Non
- 2.13 Délai d'exécution**
Remarques: env. 4 mois de travaux
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**
Selon documents d'appel d'offres
- 3.2 Cautions / garanties**
Aucunes
- 3.3 Conditions de paiement**
Paiement en CHF à 30 jours et selon directives de la KBOB
- 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert**
Selon conditions de l'offre
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
Selon documents de l'appel d'offres
- 3.6 Sous-traitance**
Selon conditions de l'offre
- 3.7 Critères d'aptitude conformément aux critères suivants:**
Les critères d'aptitude sont définis dans les documents d'appel d'offres. Chaque soumissionnaire devra satisfaire aux critères d'aptitude financière, technique et organisationnelle.
- 3.8 Justificatifs requis**
Conformément aux justificatifs suivants:
Conformément aux justificatifs requis dans les documents.
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Prix: aucun
- 3.10 Langues acceptées pour les offres**
Français
- 3.11 Validité de l'offre**
6 mois à partir de la date limite d'envoi
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**
sous www.simap.ch
Langues du dossier d'appel d'offres: Français

4. Autres informations

- 4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC**
Aucune
- 4.2 Conditions générales**
Les conditions générales d'armasuisse immobilier pour la fourniture de prestations de constructions, jointes à la documentation d'appel d'offres, s'appliquent.
- 4.3 Négociations**
demeurent réservées
- 4.4 Conditions régissant la procédure**
Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.
- 4.5 Autres indications**
Sur la base de l'OMP, à l'article 13, paragraphe 1, lettre h, l'adjudicateur se réserve le droit, d'adjuger un nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire en procédure gré à gré.
- 4.6 Organe de publication officiel**
www.simap.ch
- 4.7 Indication des voies de recours**
Conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St. Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur / Entité adjudicatrice:
armasuisse Immobilien
Service organisateur / Entité organisatrice:
armasuisse Immobilien, à l'attention de Marianne Zürcher, Blumenbergstrasse 39, 3003 Bern, Suisse, Téléphone: +41 58 464 77 35, E-mail: marianne.zuercher@armasuisse.ch, URL www.armasuisse.ch
- 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**
armasuisse Immobilier, à l'attention de Alban Martinuzzi, Bd de Grancy 37, 1006 Lausanne, Suisse, Téléphone: +41 58 461 10 54, E-mail: alban.martinuzzi@armasuisse.ch
- 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**
27.04.2018
Remarques: Les questions doivent être formulées de manière anonyme sur le forum de simap (www.simap.ch) de la soumission concernée. Les réponses sont données exclusivement par l'intermédiaire de cette même plate-forme jusqu'au 09.05.2018. Il ne sera envoyé aucun avertissement. Les questions reçues hors délai ne seront pas traitées.

- 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**
Date: 28.05.2018, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Les offres écrites doivent être remises au plus tard à la date de l'échéance – le 28.05.2018 – à armasuisse Immobilier ou à son attention à un guichet de poste suisse (date du timbre postal 28.05.2018, courrier A).
 Les offres pour lesquelles le délai n'est pas respecté ne seront pas prises en considération.
 L'enveloppe doit porter la mention:
 « Appel d'offres Projet DNA-A/2165
 Bure/JU Place d'armes – Assainissement général
 2^e étape – Caserne des officiers
 Lot 16 – Revêtements de sols sans joint »
 CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR
 (Nom du soumissionnaire ou du groupement de soumissionnaires)
- 1.5 Date de l'ouverture des offres:**
 30.05.2018, **Remarques:** L'ouverture des offres n'est pas publique.
- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**
 Confédération (Administration fédérale centrale)
- 1.7 Mode de procédure choisi**
 Procédure ouverte
- 1.8 Genre de marché**
 Marché de travaux de construction
- 1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**
 Oui
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Genre du marché de travaux de construction**
 Exécution
- 2.2 Titre du projet du marché**
 BURE/JU Places d'armes – Assainissement général 2^e étape, Caserne des officiers
- 2.3 Référence / numéro de projet**
 DNA-A/2165
- 2.4 Marché divisé en lots?**
 Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 45432100 - Travaux de pose de revêtements de sols
Code des frais de construction (CFC): 2811 - Revêtements de sols sans joints
- 2.6 Description détaillée du projet**
 Importance du marché: +/- 2000 m² de surface.
- 2.7 Lieu de l'exécution**
 BURE/JU
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**
 Début: 05.09.2018, Fin: 26.02.2019
 Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Oui
 Description des reconductions: Description des reconductions: une prolongation est décidée en fonction de la disponibilité des crédits, de l'avancement du projet et des éventuelles modifications de projet.
- 2.9 Options**
 Non
- 2.10 Critères d'adjudication**
 Prix: Pondération 50%
 Références des personnes-clés: Pondération 25%
 Délais: Pondération 15%
 Qualité de l'offre: Pondération 10%
- 2.11 Des variantes sont-elles admises?**
 Oui
Remarques: Le soumissionnaire est libre de présenter, en plus de l'offre globale, une offre pour une variante. On entend par variante l'offre d'un soumissionnaire qui permet d'atteindre le but du marché d'une manière différente de celle prévue par l'adjudicateur. Les différences dans les types de prix ne constituent pas des variantes.
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**
 Non
- 2.13 Délai d'exécution**
Remarques: env. 6 mois de travaux
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**
 Selon documents d'appel d'offres
- 3.2 Cautions / garanties**
 Aucunes
- 3.3 Conditions de paiement**
 Paiement en CHF à 30 jours et selon directives de la KBOB
- 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert**
 Selon conditions de l'offre
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
 Selon documents de l'appel d'offres
- 3.6 Sous-traitance**
 Selon conditions de l'offre
- 3.7 Critères d'aptitude conformément aux critères suivants:**
 Les critères d'aptitude sont définis dans les documents d'appel d'offres. Chaque soumissionnaire devra satisfaire aux critères d'aptitude financière, technique et organisationnelle.
- 3.8 Justificatifs requis**
Conformément aux justificatifs suivants:
 Conformément aux justificatifs requis dans les documents.
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
 Prix: aucun
- 3.10 Langues acceptées pour les offres**
 Français
- 3.11 Validité de l'offre**
 6 mois à partir de la date limite d'envoi
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**
 sous www.simap.ch
Langues du dossier d'appel d'offres: Français
- 4. Autres informations**
- 4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC**
 Aucune
- 4.2 Conditions générales**
 Les conditions générales d'armasuisse immobilier pour la fourniture de prestations de constructions, jointes à la documentation d'appel d'offres, s'appliquent.
- 4.3 Négociations**
 demeurent réservées
- 4.4 Conditions régissant la procédure**
 Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

4.5 Autres indications

Sur la base de l'OMP, à l'article 13, paragraphe 1, lettre h, l'adjudicateur se réserve le droit, d'adjuger un nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire en procédure gré à gré.

4.6 Organe de publication officiel

www.simap.ch

4.7 Indication des voies de recours

Conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St. Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

Appel d'offres**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

Service demandeur / Entité adjudicatrice:

armasuisse Immobilien

Service organisateur / Entité organisatrice:

armasuisse Immobilien, à l'attention de Marianne Zürcher, Blumenbergstrasse 39, 3003 Bern, Suisse, Téléphone: +41 58 464 77 35, E-mail: marianne.zuercher@armasuisse.ch, URL www.armasuisse.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

armasuisse Immobilier, à l'attention de Alban Martinuzzi, Bd de Grancy 37, 1006 Lausanne, Suisse, Téléphone: +41 58 461 10 54, E-mail: alban.martinuzzi@armasuisse.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

27.04.2018
Remarques: Les questions doivent être formulées de manière anonyme sur le forum de simap (www.simap.ch) de la soumission concernée. Les réponses sont données exclusivement par l'intermédiaire de cette même plate-forme jusqu'au 09.05.2018. Il ne sera envoyé aucun avertissement. Les questions reçues hors délai ne seront pas traitées.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 28.05.2018, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Les offres écrites doivent être remises au plus tard à la date de l'échéance – le 28.05.2018 – à armasuisse Immobilier ou à son attention à un guichet de poste suisse (date du timbre postal 28.05.2018, courrier A).

Les offres pour lesquelles le délai n'est pas respecté ne seront pas prises en considération.

L'enveloppe doit porter la mention:

« Appel d'offres Projet DNA-A/2165
Bure/JU Place d'armes – Assainissement général 2^e étape – Caserne des officiers
Lot 17 – Isolations coupe-feu »

CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR

(Nom du soumissionnaire ou du groupement de soumissionnaires)

1.5 Date de l'ouverture des offres:

30.05.2018, **Remarques:** L'ouverture des offres n'est pas publique.

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Confédération (Administration fédérale centrale)

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.9 Soumis à l'accord GATT / OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché**2.1 Genre du marché de travaux de construction**

Exécution

2.2 Titre du projet du marché

BURE/JU Places d'armes – Assainissement général 2^e étape, Caserne des officiers

2.3 Référence / numéro de projet

DNA-A/2165

2.4 Marché divisé en lots?

Non

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45343100 - Travaux d'ignifugation

Code des frais de construction (CFC):

225 - Etanchéités et isolations spéciales

2.6 Description détaillée du projet

CFC 225 Isolation coupe-feu.

Importance du marché: 2 bâtiments sur 3 et 5 niveaux, 115 locaux au total.

2.7 Lieu de l'exécution

BURE/JU

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début: 02.07.2018, Fin: 28.06.2019

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Oui

Description des reconductions: Description des reconductions: une prolongation est décidée en fonction de la disponibilité des crédits, de l'avancement du projet et des éventuelles modifications de projet.

2.9 Options

Non

2.10 Critères d'adjudication

Prix: Pondération 50%

Références des personnes-clés: Pondération 25%

Délais: Pondération 15%

Qualité de l'offre: Pondération 10%

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Oui

Remarques: Le soumissionnaire est libre de présenter, en plus de l'offre globale, une offre pour une variante. On entend par variante l'offre d'un soumissionnaire qui permet d'atteindre le but du marché d'une manière différente de celle prévue par l'adjudicateur. Les différences dans les types de prix ne constituent pas des variantes.

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.13 Délai d'exécution

Remarques: env. 12 mois de travaux

3. Conditions**3.1 Conditions générales de participation**

Selon documents d'appel d'offres

3.2 Cautions / garanties

Aucunes

- 3.3 Conditions de paiement**
Païement en CHF à 30 jours et selon directives de la KBOB
- 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert**
Selon conditions de l'offre
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
Selon documents de l'appel d'offres
- 3.6 Sous-traitance**
Selon conditions de l'offre
- 3.7 Critères d'aptitude conformément aux critères suivants:**
Les critères d'aptitude sont définis dans les documents d'appel d'offres. Chaque soumissionnaire devra satisfaire aux critères d'aptitude financière, technique et organisationnelle.
- 3.8 Justificatifs requis**
Conformément aux justificatifs suivants:
Conformément aux justificatifs requis dans les documents.
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Prix: aucun
- 3.10 Langues acceptées pour les offres**
Français
- 3.11 Validité de l'offre**
6 mois à partir de la date limite d'envoi
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**
sous www.simap.ch
Langues du dossier d'appel d'offres: Français
- 4. Autres informations**
- 4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC**
Aucune
- 4.2 Conditions générales**
Les conditions générales d'armasuisse immobilier pour la fourniture de prestations de constructions, jointes à la documentation d'appel d'offres, s'appliquent.
- 4.3 Négociations**
demeurent réservées
- 4.4 Conditions régissant la procédure**
Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.
- 4.5 Autres indications**
Sur la base de l'OMP, à l'article 13, paragraphe 1, lettre h, l'adjudicateur se réserve le droit, d'adjuger un nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire en procédure gré à gré.
- 4.6 Organe de publication officiel**
www.simap.ch
- 4.7 Indication des voies de recours**
Conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St. Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
Service demandeur / Entité adjudicatrice:
armasuisse Immobilien
Service organisateur/Entité organisatrice:
armasuisse Immobilien, à l'attention de Marianne Zürcher, Blumenbergstrasse 39, 3003 Bern, Suisse, Téléphone: +41 58 464 77 35, E-mail: marianne.zuercher@armasuisse.ch, URL www.armasuisse.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante
armasuisse Immobilier, à l'attention de Alban Martinuzzi, Bd de Grancy 37, 1006 Lausanne, Suisse, Téléphone: +41 58 461 10 54, E-mail: alban.martinuzzi@armasuisse.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit
27.04.2018

Remarques: Les questions doivent être formulées de manière anonyme sur le forum de simap (www.simap.ch) de la soumission concernée. Les réponses sont données exclusivement par l'intermédiaire de cette même plate-forme jusqu'au 09.05.2018. Il ne sera envoyé aucun avertissement. Les questions reçues hors délai ne seront pas traitées.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres
Date: 28.05.2018, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Les offres écrites doivent être remises au plus tard à la date de l'échéance – le 28.05.2018 – à armasuisse Immobilier ou à son attention à un guichet de poste suisse (date du timbre postal 28.05.2018, courrier A).

Les offres pour lesquelles le délai n'est pas respecté ne seront pas prises en considération.

L'enveloppe doit porter la mention:
« Appel d'offres Projet DNA-A/2165
Bure/JU Place d'armes – Assainissement général
2^e étape – Caserne des officiers
Lot 18 – Cloisons, doublages et plafonds plâtre »

CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR
(Nom du soumissionnaire ou du groupement de soumissionnaires)

1.5 Date de l'ouverture des offres:
30.05.2018, **Remarques:** L'ouverture des offres n'est pas publique.

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur
Confédération (Administration fédérale centrale)

1.7 Mode de procédure choisi
Procédure ouverte

1.8 Genre de marché
Marché de travaux de construction

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
Oui

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de travaux de construction
Exécution

2.2 Titre du projet du marché
BURE/JU Places d'armes – Assainissement général 2^e étape, Caserne des officiers

2.3 Référence / numéro de projet
DNA-A/2165

2.4 Marché divisé en lots?
Non

- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 45 410 000 - Travaux de plâtrerie
Code des frais de construction (CFC):
 2711 - Cloisons, revêtements et habillages en plâtrerie,
 2832 - Plafonds en panneaux de plâtre,
 2833 - Plafonds en panneaux de fibre minérale
- 2.6 Description détaillée du projet**
 Importance du marché: +/- 450 m² de doublage et +/- 500 m² de faux-plafond.
- 2.7 Lieu de l'exécution**
 BURE/JU
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**
 Début: 13.08.2018, Fin: 19.10.2018
 Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
 Oui
 Description des reconductions: Description des reconductions: une prolongation est décidée en fonction de la disponibilité des crédits, de l'avancement du projet et des éventuelles modifications de projet.
- 2.9 Options**
 Non
- 2.10 Critères d'adjudication**
 Prix: Pondération 50%
 Références des personnes-clés: Pondération 25%
 Délais: Pondération 15%
 Qualité de l'offre: Pondération 10%
- 2.11 Des variantes sont-elles admises?**
 Oui
Remarques: Le soumissionnaire est libre de présenter, en plus de l'offre globale, une offre pour une variante. On entend par variante l'offre d'un soumissionnaire qui permet d'atteindre le but du marché d'une manière différente de celle prévue par l'adjudicateur. Les différences dans les types de prix ne constituent pas des variantes.
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**
 Non
- 2.13 Délai d'exécution**
Remarques: env. 10 semaines de travaux
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**
 Selon documents d'appel d'offres
- 3.2 Cautions/garanties**
 Aucunes
- 3.3 Conditions de paiement**
 Paiement en CHF à 30 jours et selon directives de la KBOB
- 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert**
 Selon conditions de l'offre
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
 Selon documents de l'appel d'offres
- 3.6 Sous-traitance**
 Selon conditions de l'offre
- 3.7 Critères d'aptitude conformément aux critères suivants:**
 Les critères d'aptitude sont définis dans les documents d'appel d'offres. Chaque soumissionnaire devra satisfaire aux critères d'aptitude financière, technique et organisationnelle.
- 3.8 Justificatifs requis**
Conformément aux justificatifs suivants:
 Conformément aux justificatifs requis dans les documents.
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
 Prix: aucun
- 3.10 Langues acceptées pour les offres**
 Français
- 3.11 Validité de l'offre**
 6 mois à partir de la date limite d'envoi
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**
 sous www.simap.ch
Langues du dossier d'appel d'offres: Français
- 4. Autres informations**
- 4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC**
 Aucune
- 4.2 Conditions générales**
 Les conditions générales d'armasuisse immobilier pour la fourniture de prestations de constructions, jointes à la documentation d'appel d'offres, s'appliquent.
- 4.3 Négociations**
 demeurent réservées
- 4.4 Conditions régissant la procédure**
 Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.
- 4.5 Autres indications**
 Sur la base de l'OMP, à l'article 13, paragraphe 1, lettre h, l'adjudicateur se réserve le droit, d'adjuger un nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire en procédure gré à gré.
- 4.6 Organe de publication officiel**
www.simap.ch
- 4.7 Indication des voies de recours**
 Conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St. Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.
-
- Appel d'offres**
- 1. Pouvoir adjudicateur**
- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur / Entité adjudicatrice:
 armasuisse Immobilien
Service organisateur / Entité organisatrice:
 armasuisse Immobilien, à l'attention de Marianne Zürcher, Blumenbergstrasse 39, 3003 Bern, Suisse, Téléphone: +41 58 464 77 35, E-mail: marianne.zuercher@armasuisse.ch, URL www.armasuisse.ch
- 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**
 armasuisse Immobilier, à l'attention de Alban Martinuzzi, Bd de Grancy 37, 1006 Lausanne, Suisse, Téléphone: +41 58 461 10 54, E-mail: alban.martinuzzi@armasuisse.ch

- 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**
27.04.2018
Remarques: Les questions doivent être formulées de manière anonyme sur le forum de simap (www.simap.ch) de la soumission concernée. Les réponses sont données exclusivement par l'intermédiaire de cette même plate-forme jusqu'au 09.05.2018. Il ne sera envoyé aucun avertissement. Les questions reçues hors délai ne seront pas traitées.
- 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**
Date: 28.05.2018, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Les offres écrites doivent être remises au plus tard à la date de l'échéance – le 28.05.2018 – à armasuisse Immobilier ou à son attention à un guichet de poste suisse (date du timbre postal 28.05.2018, courrier A).

Les offres pour lesquelles le délai n'est pas respecté ne seront pas prises en considération.

L'enveloppe doit porter la mention:
« Appel d'offres Projet DNA-A/2165
Bure/JU Place d'armes – Assainissement général 2^e étape – Caserne des officiers
Lot 19 – Peinture »

CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR
(Nom du soumissionnaire ou du groupement de soumissionnaires)
- 1.5 Date de l'ouverture des offres:**
30.05.2018, **Remarques:** L'ouverture des offres n'est pas publique.
- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**
Confédération (Administration fédérale centrale)
- 1.7 Mode de procédure choisi**
Procédure ouverte
- 1.8 Genre de marché**
Marché de travaux de construction
- 1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**
Oui
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Genre du marché de travaux de construction**
Exécution
- 2.2 Titre du projet du marché**
BURE/JU Places d'armes – Assainissement général 2^e étape, Caserne des officiers
- 2.3 Référence / numéro de projet**
DNA-A/2165
- 2.4 Marché divisé en lots?**
Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 45442100 - Travaux de peinture
Code des frais de construction (CFC):
2271 - Peinture (extérieur),
2851 - Peinture intérieure
- 2.6 Description détaillée du projet**
Importance du marché: +/- 2500 m² peinture au plafond et +/- 4500 m² peinture sur parois.
- 2.7 Lieu de l'exécution**
BURE/JU
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**
Début: 27.06.2018, **Fin:** 28.06.2019
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
Oui
Description des reconductions: Description des reconductions: une prolongation est décidée
- en fonction de la disponibilité des crédits, de l'avancement du projet et des éventuelles modifications de projet.
- 2.9 Options**
Non
- 2.10 Critères d'adjudication**
Prix: Pondération 50%
Références des personnes-clés: Pondération 25%
Délais: Pondération 15%
Qualité de l'offre: Pondération 10%
- 2.11 Des variantes sont-elles admises?**
Oui
Remarques: Le soumissionnaire est libre de présenter, en plus de l'offre globale, une offre pour une variante. On entend par variante l'offre d'un soumissionnaire qui permet d'atteindre le but du marché d'une manière différente de celle prévue par l'adjudicateur. Les différences dans les types de prix ne constituent pas des variantes.
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**
Non
- 2.13 Délai d'exécution**
Remarques: env. 12 mois de travaux
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**
Selon documents d'appel d'offres
- 3.2 Cautions / garanties**
Aucunes
- 3.3 Conditions de paiement**
Paiement en CHF à 30 jours et selon directives de la KBOB
- 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert**
Selon conditions de l'offre
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
Selon documents de l'appel d'offres
- 3.6 Sous-traitance**
Selon conditions de l'offre
- 3.7 Critères d'aptitude conformément aux critères suivants:**
Les critères d'aptitude sont définis dans les documents d'appel d'offres. Chaque soumissionnaire devra satisfaire aux critères d'aptitude financière, technique et organisationnelle.
- 3.8 Justificatifs requis**
Conformément aux justificatifs suivants:
Conformément aux justificatifs requis dans les documents.
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Prix: aucun
- 3.10 Langues acceptées pour les offres**
Français
- 3.11 Validité de l'offre**
6 mois à partir de la date limite d'envoi
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**
sous www.simap.ch
Langues du dossier d'appel d'offres: Français
- 4. Autres informations**
- 4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC**
Aucune
- 4.2 Conditions générales**
Les conditions générales d'armasuisse immobilier pour la fourniture de prestations de constructions, jointes à la documentation d'appel d'offres, s'appliquent.

4.3 Négociations

demeurent réservées

4.4 Conditions régissant la procédure

Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

4.5 Autres indications

Sur la base de l'OMP, à l'article 13, paragraphe 1, lettre h, l'adjudicateur se réserve le droit, d'adjuger un nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire en procédure gré à gré.

4.6 Organe de publication officiel

www.simap.ch

4.7 Indication des voies de recours

Conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St. Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

Appel d'offres**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

Service demandeur/Entité adjudicatrice:
République et Canton du Jura - Gouvernement
Service organisateur / Entité organisatrice:
Vallat Partenaires SA
Conseils en marchés publics et en gestion de projets, à l'attention de Patrick Vallat,
Rue des Tuillières 1, 1196 Gland, Suisse,
E-mail: office@v-partenaires.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

République et Canton du Jura -
Section des bâtiments et des domaines,
à l'attention de Olivier Eschmann,
Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont, Suisse,
E-mail: olivier.eschmann@jura.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

27.04.2018

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone. Seules les questions posées par écrit seront prises en considération, soit à l'adresse postale de l'organisateur (§ 1.1), soit par e-mail (office@v-partenaires.ch) ou via le site SIMAP.CH.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 28.05.2018 **Heure:** 12:00, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé ne seront pas prises en considération.

1.5 Date de l'ouverture des offres:

28.05.2018, **Heure:** 14:00, **Lieu:** Adresse de rendu des offres, **Remarques:** L'ouverture des offres n'est pas publique. Le procès-verbal ne sera distribué que sur demande écrite et

qu'une fois toutes les démarches de vérifications achevées, y compris les éventuelles auditions.

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Canton

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de services

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché**2.2 Titre du projet du marché**

Projet de réaffectation, de rénovation et de transformation des bâtiments du site à la Rue du Banné 23 à Porrentruy, parcelle 875.

2.4 Marché divisé en lots?

Non

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 71221000 - Services d'architecte pour les bâtiments

2.6 Description détaillée des tâches

Il est prévu d'attribuer un mandat d'architectes pour les prestations 31 à 53 selon le règlement SIA 102. Une étude de faisabilité et des études préalables ont déjà été effectuées et sont jointes à l'appel d'offres. Les études et les travaux concernent essentiellement des travaux de transformations et d'aménagements intérieurs pour un montant total des travaux estimés à Fr. 4 900 000.- (CFC 1 à 4, hors taxes et hors honoraires). Il est prévu une première tranche ferme pour la phase d'avant-projet d'ici fin octobre 2018. Les autres phases de prestations sont des tranches conditionnées aux décisions des autorités compétentes.

2.7 Lieu de la fourniture du service

Parcelle 875 à Porrentruy.

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début: 01.08.2018, Fin: 30.06.2021

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Oui

Description des reconductions: Prestations d'études et de suivi des travaux d'assainissement des façades.

2.9 Options

Oui

Description des options: Mandat complémentaire.

2.10 Critères d'adjudication

ORGANISATION DU CANDIDAT
ET MOTIVATION Pondération 30%
PERSONNES-CLÉS Pondération 20%
MONTANT DES HONORAIRES Pondération 20%
RÉFÉRENCES DU CANDIDAT Pondération 15%
TEMPS CONSACRÉ Pondération 15%

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Non

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

Remarques: Le cas échéant et si l'offre ne peut être comparée équitablement et objectivement, l'offre sera exclue de la procédure.

2.13 Délai d'exécution

Remarques: Il est prévu un début de mandat le 1^{er} août 2018 avec une phase d'avant-projet

+ chiffrage des travaux qui doit s'achever d'ici fin octobre 2018. Les phases suivantes sont conditionnées aux décisions du Maître de l'ouvrage et de l'autorité compétente. La mise en exploitation du bâtiment doit être possible dès le 1^{er} juillet 2021.

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions / garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

3.5 Communauté de soumissionnaires

Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions. L'association de mandataires est possible mais limitée uniquement à deux bureaux d'architecture exclusivement, associés avec une répartition claire des prestations.

3.6 Sous-traitance

Pas admise. Le cas échéant, l'offre sera exclue de la procédure.

3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents.

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents.

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Prix: aucun

Conditions de paiement: Aucun émoluments de participation n'est requis.

3.10 Langues acceptées pour les offres

Français

3.11 Validité de l'offre

jusqu'au: 31.12.2021

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch,

ou à l'adresse suivante:

Vallat Partenaires SA

Conseils en marchés publics et en gestion de projets, Rue des Tuillières 1, 1196 Gland, Suisse, E-mail: office@v-partenaires.ch

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: Il est recommandé de télécharger sur le SIMAP.CH. L'inscription sur de dernier n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

4. Autres informations

4.2 Conditions générales

Un contrat KBOB sera conclu et les conditions générales KBOB s'appliqueront.

4.3 Négociations

Jusqu'à et y compris la décision d'adjudication, les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.5 Autres indications

Une visite des lieux est organisée le 25 avril 2018 à 14 h 30 sur place. Au vu des interventions prévues et pour la bonne compréhension des travaux à effectuer dans les locaux existants, la visite est fortement recommandée.

4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Divers

Avis de mise à ban

- La parcelle N° 2280 du ban de Delémont est mise à ban sous réserve des charges existantes;
- il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;
- les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de Fr. 2000.– au plus.

Porrentruy, le 9 avril 2018

Jean Crevoisier

Juge civil

Avis de mise à ban

- La parcelle N° 2282 du ban de Delémont est mise à ban sous réserve des charges existantes;
- il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;
- les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de Fr. 2000.– au plus.

Porrentruy, le 9 avril 2018

Jean Crevoisier

Juge civil

Avis de mise à ban

- La parcelle N° 2337 du ban de Delémont est mise à ban sous réserve des charges existantes;
- il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;
- les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de Fr. 2000.– au plus.

Porrentruy, le 9 avril 2018

Jean Crevoisier

Juge civil

Avis de mise à ban

- La parcelle N° 2338 du ban de Delémont est mise à ban sous réserve des charges existantes;
- il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;
- les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de Fr. 2000.– au plus.

Porrentruy, le 9 avril 2018

Jean Crevoisier

Juge civil

Avis de mise à ban

- La parcelle N° 487 du ban de Delémont est mise à ban sous réserve des charges existantes;
- il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;
- les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de Fr. 2000.– au plus.

Porrentruy, le 9 avril 2018

Jean Crevoisier
Juge civil

Bürgerschaftsgenossenschaft für KMU
Coopérative de Cautionnement pour PME

BGMITTE
CCCENTRE

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire 2018

Jeudi, 17 mai 2018, 11.00 h, Schloss Waldegg,
Waldeggstrasse 1, 4532 Feldbrunnen-St.Niklaus/SO
(lunch au Schloss Waldegg)

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance par le président
2. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'année 2017
3. Délibération sur la répartition du résultat et décharge aux organes de l'administration
4. Prise de connaissance des comptes de l'année 2017 «True & Fair View»
5. Elections
 - Administration
 - Organe de révision
6. Allocutions
 - Madame la Conseillère d'Etat Brigit Wyss, Directrice du Département de l'Economie du Canton de Soleure
7. Divers

CC Centre, Coopérative de Cautionnement pour PME

Le président : sig. Dr R. Portmann
Le directeur : sig. A. Kormann

Berthoud, avril 2018

Le rapport de gestion et les documents sont à disposition des coopérateurs pendant 20 jours avant l'Assemblée générale auprès du secrétariat de la coopérative à Berthoud.

Les légitimations pour la participation à l'Assemblée générale doivent également être demandées auprès du siège de la coopérative à Berthoud.

JURA CH

RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

CEJEF

DIVISION COMMERCIALE



**ÉCOLE PROFESSIONNELLE
COMMERCIALE**

Rue de l'Avenir 33 / Delémont

Rue Thurmann 12 / Porrentruy

Tél. 032 420 77 00 / Fax 032 420 77 01

Tél. 032 420 36 70 / Fax 032 420 36 71

secr.epc@jura.ch

secr.epc@jura.ch

Vous débutez votre apprentissage en août 2018 Séances d'inscription pour les formations suivantes :

- Employé-e de commerce
- Maturité professionnelle intégrée type économie (MPEi)
- Gestionnaire du commerce de détail (GCD)

**Mercredi 2 mai 2018, EPC de Porrentruy, rue
Thurmann 12, Salle 1-01**

OU

**Mercredi 9 mai 2018, EPC de Delémont, rue de
l'Avenir 33, Auditoire**

Pour les 2 dates : 14 h : Commerce et MPEi / 16 h : GCD

Vous êtes prié-e-s de vous munir de votre numéro AVS, d'une copie de votre dernier bulletin semestriel, des éventuels diplômes ou certificats obtenus, ainsi que de votre contrat d'apprentissage si déjà en votre possession.

Les apprenti-e-s choisissent le lieu d'inscription selon leurs disponibilités. L'affectation dans les classes et la fixation du lieu de cours (Delémont ou Porrentruy) seront ensuite déterminées en fonction des effectifs.

Les candidat-e-s à la Maturité professionnelle

- voie intégrée : EPC - site de Delémont (apprentissage et maturité en 3 ans),
- voie post CFC : EPC - site de Porrentruy (1 an à plein temps ou 2 ans à mi-temps, pour les titulaires de CFC),
s'inscrivent au plus tard jusqu'au 22 mai 2018. L'examen d'admission à la MPEi pour les candidat-e-s ne remplissant pas les conditions aura lieu le vendredi 8 juin 2018 à Delémont.
- Assistant-e en pharmacie

Les nouveaux-nouvelles apprenti-e-s assistant-e-s en pharmacie sont inscrit-e-s par l'entreprise formatrice **jusqu'au 25 mai 2018** (formule écrite à demander au secrétariat).

journalofficiel@pressor.ch